



COMMUNE DE L'ETOILE

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Cette année, le fonctionnement de la restauration scolaire va changer quelque peu surtout en ce qui concerne la facturation. L'inscription se fera annuellement, l'enfant deviendra ½ pensionnaire et sera censé prendre son repas tous les jours.

Pour une inscription occasionnelle de(s) enfant(s), un coupon de réservation sera à disposition à l'école et en mairie.

Les repas sont élaborés par un prestataire de service extérieur, acheminés en liaison froide puis réchauffés sur place par le personnel communal.

Les menus sont affichés à l'école, sur le site : mairie-lettoile.fr et sur la page facebook « L'ETOILE : les habitants s'expriment » ainsi que les documents nécessaires à l'inscription.

Elle fonctionne de 12h à 13h 20. Les enfants seront pris en charge directement par le personnel communal à la sortie des classes et jusqu'à la reprise.

- Cette fiche devra **impérativement être rendue avant le 27 août 2020 en mairie.**

Le prix du repas reste inchangé.

Pour les enfants à **3 €**

Pour les adultes à **3,80 €**

A compter de cette année, le service gestionnaire du restaurant adressera les factures aux familles à chaque fin de mois.

Article 4 : Fonctionnement du restaurant scolaire (*règlement de la restauration scolaire*)

Les repas sont commandés la veille et le nombre de repas est pointé tous les jours par le personnel de cantine.

Tout repas recensé le matin sera comptabilisé. En cas de maladie, (*Justificatif*) le repas du premier jour sera facturé.

Tout changement devra être signalé au plus tard la veille **avant 9h** au *responsable de la restauration scolaire* au **06 52 35 41 93** à défaut le repas sera facturé.

Tout enfant ayant un comportement susceptible de constituer un danger ou une gêne pour lui-même, pour ses camarades ou pour le personnel d'encadrement pourra voir son inscription interrompue sur décision du maire.